

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- ☐ Réclamation : contact@mupras.com
- ☐ Prise en charge : pec@mupras.com
- ☐ Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 0010168

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1345 Société : 20810

☐ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom : ABERAUCH Neryen

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° M21-010168

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 0041029

☐ Maladie ☒ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1345 Société : R A N

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : ABEROUCH MERYEM

Date de naissance : 30/8/48

Adresse : Rue 810 N° 15 - AL NASSIRA

AGADIR

Tél. : 0660304037 Total des frais engagés : 3422,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Najaatt KARIM op. KABLI
CARDIOLOGUE
Angle Av. Hassan II & Abderrahim Bouabid
Rés. Borj Dilalate - HI 2ème Etage - AGADIR
Tél : 05 28 84 82 92 - 06 61 38 51 65

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : ABEROUCH Meryem Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : HTA / Angine pectorale / Acc. Pulmonaire et

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : malade souffrant d'infarctus

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : AGADIR Le : 11/05/2021

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° P19-041029

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 1345

Nom de l'adhérent(e) : ABEROUCH H.

Total des frais engagés : 1150 + 850

Date de dépôt : 11/5/21 + 1422,70

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/03/2021	Consulte		250,-	Dr. Najat KARIM KARIM CARDIOLOGUE Angle Av. Hassan II & Abderrahim Bouabid Res. Borj Dlatat - HI 2ème Etage - AGADIR Tel: 05 28 84 82 92 - 06 61 38 54 65
	Ech.		100,-	
	Echocardiographie		800,-	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 ERRAJI Said - Pharmacien Abou J... Au Massira ADIR... 05 28 23 62 73 04 20 26 864	28/03/21	1422,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	19/03/21	B220	850,00

[illegible]

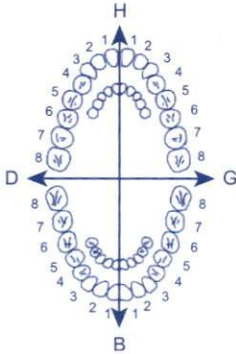
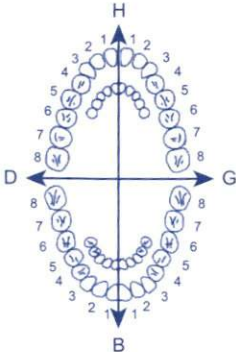
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient															
				COEFFICIENT DES TRAVAUX														
				MONTANTS DES SOINS														
				DEBUT D'EXECUTION														
				FIN D'EXECUTION														
O.D.F PROTHESES DENTAIRES 	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">H</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <th>D</th> <th>G</th> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <th colspan="2">B</th> </tr> </tbody> </table>			H		25533412	21433552	00000000	00000000	D	G	00000000	00000000	35533411	11433553	B		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H																	
	25533412	21433552																
	00000000	00000000																
	D	G																
	00000000	00000000																
	35533411	11433553																
	B																	
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS														
			DATE DU DEVIS															
			DATE DE L'EXECUTION															

VISA ET CACHET DU PRACTICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRACTICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR NAJAATT KARIM ép. KABLI

CARDIOLOGUE

Echo-doppler cardio-vasculaire
Holter ECG

Diplômée de l'Université de Rennes I-France
Ancienne Médecin Assistante des Hôpitaux
de l'Ouest-France



الدكتورة نجات كريم

اختصاصية في امراض القلب والشرابيين
الفحص بالصدى والدوبلير
هولتير التخطيط الكهربائي للقلب
خريجة جامعة رين 1 - فرنسا
طبيبة مساعدة سابقا بمستشفيات
غرب فرنسا

Agadir

19/03/2021

أكادير

Ch. Mayem ABEROUAT

50,70x4

1) Carden 2.5 (1/2)

85,20x4

2) Amla 5 (1/2)

258,09

3) X-proval 300/0

160,90x3

4) pils. felars pr DRP vi 300/0

35,70x2

5) D. frag 0.5/0

45,50x2

6) Sildenafil 2cp

sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1-
Ain Sebaâ 20250 - Casablanca
APROVEL 300MG CP B28
P.P.V. : 218DH00



BOTTU SA
PPV : 45 DH 50

BOTTU SA
PPV : 45 DH 50

Dr. Najatt KARIM ép. KABLI
CARDIOLOGUE
HASSAN II & ABDERRAHIM BOUABID
AGADIR

alternatif de l'alprostadil

si possible

14 22,40

ملقني شارع الحسن الثاني وشارع عبد الرحيم بوعبيد - إقامة برج الدلالات - H1 الطابق الثاني - 109 - أكادير
Angle Av. HASSAN II & ABDERRAHIM BOUABID - Rés. Borj Djalate - H1 2 ème étage, N°109 - AGADIR
Gsm : + 212 661 385 165 - Tél : +212 528 848 292 - E-mail : najat.karimkabi@gmail.com

ICE : 001651939000090 - TP : 48174640 - INP : 041083387

QSP 04

UT.AV : 1 2 3 P.P.V.
89 20
LOT N° : 89, 20

UT.AV : 2 3 P.P.V.
89 20
LOT N° : 89, 20

LOT 210364 :
XPR 02 2024
PPV 35,70

LOT : 038
PER : FEV 2024
PPV : 160 DH 90

LOT : 029
PER : AVR 2023
PPV : 160 DH 90

LOT : 035
PER : DEC 2023
PPV : 160 DH 90

LOT 210367 :
XPR 02 2024
PPV 35,70

UT.AV : 3 P.P.V.
89 20
LOT N° : 89, 20

UT.AV : 3 P.P.V.
89 20
LOT N° : 89, 20

6 118001 100859
Cardensiel 2,5mg B30
PPV: 50,70 DH

6 118001 100859
Cardensiel® 2,5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 50,70 DHS

DOCTEUR NAJAAT KARIM ép. KABLI

CARDIOLOGUE

Echo-doppler cardio-vasculaire

Holter ECG

Diplômée de l'Université de Rennes I-France

Ancienne Médecin Assistante des Hôpitaux
de l'Ouest-France

الدكتورة نجات كريم ح. القبلي
اختصاصية في أمراض القلب والشرابيين
الفحص بالصدى والدوبلير
هولتير التخطيط الكهربائي للقلب
خريجة جامعة رين 1 فرنسا
طبيبة مساعدة سابقا بمستشفيات
غرب فرنسا

أكادير 19/03/2021 Agadir

0001064

Note d'honoraires : M. ABEROUCH Meryem

- ✓ Consultation : 250,-
- Hospitalisation :
- ✓ ECG : 100,-
- Holter rythmique :
- ✓ Echo-doppler cardiaque : 800,-
- Echo-doppler vasculaire :
- Epreuve d'effort :
- Autres :

TOTAL =

1150,-

Arrêtée la présente note d'honore à la somme de : Mille Cent

Cinquante Dirhams

DOCTEUR NAJAAT KARIM ép. KABLI
CARDIOLOGUE
Angle Av. Hassan II & Abderrahim Bouabid
Rés. Borj Djalate - HI 2ème Etage - AGADIR
Tél : +212 61 38 84 82 92 - 06 61 38 51 65

ملتقى شارع الحسن الثاني وشارع عبد الرحيم بوعبيد - إقامة برج الدلائل HI 2ème Etage - 109 - أكادير
Angle Av. HASSAN II & ABDERRAHIM BOUABID - Rés. Borj Djalate - HI 2ème étage, n° 109 - AGADIR

Tél : +212661385165 +212528848292 الهاتف:

najat.karimkabli@gmail.com

ICE : 001651939000090 - IF: 75932640 - CNSS : 2709254 - TP : 48174640 - INP : 041083387

BILAN BIOLOGIQUE

Le : 19.03.2024

Nom/Prénom : A. Rouaouy Age : Sexe : H ☐ F ☐

Hématologie

- ☐ NFS
☐ Plaquettes
☐ VS
☐ CRP
☐ Hémoculture + Antibiotogramme

Bilan martial

- ☐ Fer sérique
☐ CTF
☐ Ferritine
☐ Transferrine

Hémostase

- ☐ Temps de prothrombine
☐ TCK
☐ Fibrinogène
☐ INR

Bilan glycémique

- ☒ Glycémie à jeun ☐ GPP
☐ HGPO 75 g
☒ Hémoglobine glyquée

Ionogramme sanguin

- ☒ Na⁺
☒ K⁺
☒ Cl⁻
☒ Ca⁺⁺
☐ Phosphore
☐ Mg
☒ Bicarbonates (HCO₃⁻)
☒ Urée
☐ Créatinine
☒ Acide urique

Examen des urines

- ☐ Protéinurie des 24h
☐ ECU + Antibiotogramme
☒ Microalbuminurie des 24h (Un 24h)
☐ Microalbuminurie sur échantillon d'urine du matin

Fonction hépatique et enzymologie

- ☒ Amylasémie *lipasémie*
☐ Bilirubine libre et conjuguée
☐ Phosphatases Alcalines
☐ Lactate Déshydrogénase LDH
☐ Transaminases ASAT, ALAT
☒ Gamma-GT
☐ CPK (Créatine Phosphokinase)
☐ Troponine
☐ Electrophorèse des protéines EPP
☐ BNP

Sérologie et immunologie

- ☐ TPHA-VDRL
☐ Hépatite B
☐ Antigène Hbs
☐ Anticorps Anti-Hbs
☐ Anticorps Anti-Hbc
☐ Anticorps Anti-Hbe
☐ Hépatite C
☐ Anticorps Anti-HVC
☐ Sérologie Toxoplasmose
☐ Sérologie Rubéole
☐ Facteur Rhumatoïde (Latex, Waaler Rose)
☐ Anticorps anti-nucléaires
☐ Anticorps anti-DNA natif
☐ ASLO
☐ Dosage du complément
☐ Sérologie HIV

Bilan lipidique

- ☒ Cholestérol total
☐ Cholestérol HDL
☐ Cholestérol LDL
☒ Triglycérides

Groupage sanguin

- ☐ ABO
☐ Rhésus
☐ RAI

Bilan thyroïdien

- ☐ TSH
☐ T4L
☒ TSH
☐ Ac Anti - TPO
☐ Ac Anti - TG
☐ TRAK

Ionogramme urinaire

- ☐ Ca⁺⁺
☐ Phosphore
☐ Na⁺
☐ K⁺
☐ Cl⁻
☐ Urée
☐ Créatinine

Exploration de la prostate

- ☐ PSA

Autres :



مختبر التحليلات الطبية المسيرة

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES AL MASSIRA

Docteur Abdelilah OUSSEHIR

Médecin Biologiste

Diplômé de la faculté de médecine de Paris

الدكتور أو الصغير عبد الإله

طبيب إحيائي

خريج كلية الطب بباريس

Code INPE :



047164405

Agadir le 19 mars 2021

Mme ABEROUCH MERYEM

FACTURE N°	210643
------------	--------

Analyses :

Sodium (NA) -----	B	30	
Potassium (K) -----	B	30	
Chlore (CL) -----	B	30	
Bicarbonates -----	B	40	
Calcium -----	B	30	
Glycémie (à jeûn) -----	B	30	
Hémoglobine glyquée (>1,5ml = au -----	B	100	
Urée -----	B	30	
Acide urique (uricémie) -----	B	30	
Gamma -G.T. -----	B	50	
Lipase -----	B	100	
Cholestérol total -----	B	30	
Triglycérides -----	B	60	
Microalbuminurie de 24 h -----	B	120	
Thyreostimuline (TSH us) -----	B	210	Total : B 920

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5	
Ur. de 24 Heures -----	K	0	

TOTAL DOSSIER	850,00 DH
---------------	-----------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Huit Cent Cinquante Dirhams

Dr. Abdelilah OUSSEHIR
Médecin Biologiste
9, Avenue Jamel Abdennacer
Quartier Al Massira - AGADIR
B.P. 7201 - Tél. 05 28 21 22 91
Fax. 05 28 21 22 91



مختبر التحليلات الطبية المسيرة LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES AL MASSIRA

Docteur Abdellah OUSSEHIR

Médecin Biologiste

Diplômé de la faculté de médecine de Paris

الدكتور أوالصغير عبد الإله

طبيب إحصائي

خريج كلية الطب بباريس

Dossier du : 19/03/21

Edition du : 20/03/21

Mme ABEROUCH MERYEM (DDN : 1948)

Réf. : 21C1DC

Code INPE :



047164405

Compte Rendu d'Analyses

BIOCHIMIE

Aspect du sérum : Clair

Normales

Antériorités

Sodium : 139,8 mmol/L

133 - 146

Analyseur : SFRI ISE4500

Potassium : 4,66 mmol/L

3,5 - 5,1

Analyseur : SFRI ISE4500

Chlore : 104,0 mmol/L

95 - 111

Analyseur : SFRI ISE4500

Bicarbonates : 26 mmol/L

20 - 30

Konelab 20i - Thermo Fisher Scientific

22/02/2019

Calcium : 2,56 mmol/L

2,2 - 2,6

2,47

Konelab 20i - Thermo Fisher Scientific

Soit : 10,2 mg/dL

8,8 - 10,4

18/12/2018

Glycémie (à jeûn) : 1,07 g/L

0,7 - 1,1

0,95

Konelab 20i - Thermo Fisher Scientific

Soit : 5,9 mmol/L

3,9 - 6,1

Résultat valable après un jeûn de 08 h

Intolérance au glucose : entre 1,10 g/l et 1,26 g/l

Diabète sucré : > 1,26 g/l

Femme enceinte : < 0,92 g/l

مختبر التحليلات الطبية المسيرة LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES AL MASSIRA

Docteur Abdellilah OUSSEHIR

Médecin Biologiste

Diplômé de la faculté de médecine de Paris

الدكتور أوالصغير عبد الإله
طبيب إحيائي
خريج كلية الطب بباريس

du : 19/03/21
du : 20/03/21

Mme ABEROUCH MERYEM (DDN : 1948)

Réf. : 21C1DC

Code INPE :



Compte Rendu d'Analyses

Normales

Antériorités

Hémoglobine glyquée - fraction A1 C ----- : 5,5 %

< 6

technique de chromatographie liquide haute pression : HPLC D10 BIORAD

Objectifs du traitement :

- Patient diabétique de type 2 : HbA1c inférieure à 7 %
- Femme enceinte diabétique : HbA1c inférieure à 6,5 %
- Patient diabétique de type 1 : HbA1c inférieure à 7,5 %

22/02/2019

Urée ----- : 0,46 * g/L
Konelab 20i -Thermo Fisher Scientific Soit : 7,6 mmol/L

0,15 - 0,42
2,5 - 7

0,32

20/11/2019

Acide urique ----- : 82,80 * mg/L
Konelab 20i -Thermo Fisher Scientific Soit : 0,49 mmol/L

25 - 60
0,15 - 0,36

58,92

Gamma G.T. ----- : 27 U/L
Konelab 20i -Thermo Fisher Scientific

< 40

Variations physiologiques :

- Prise de médicaments (+20 à 100 %)
- Anticonvulsivants (+20 à 300 %)
- Anticancéreux (+150 %)
- Antidépresseurs (+ 100 %)
- Contraceptifs oraux (+ 25 %)

Lipase ----- : 27 U/L
Konelab 20i -Thermo Fisher Scientific

< 60

Cholestérol Total ----- : 2,42 g/L
Konelab 20i -Thermo Fisher Scientific Soit : 6,24 mmol/L

1,3 - 2,5
3,35 - 6,45

Résultat valable après un jeûn d'au moins 08 h